



MAIRIE DE  
SIX-FOURS-LES-PLAGES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SERVICE DES CANDIDATURES  
Espace Culturel A. MALRAUX

Tél : 04.94.94.60.29.  
Fax : 04.94.87.98.22.

**APPEL A CANDIDATURE EXTERNE**  
**RESPONSABLE DU PROJET LOGEMENTS SOCIAUX**  
**TEMPORAIRES**  
**H/F**

N/Réf : JSV/MPS/ML/DC/SC/2016-212

**RATTACHEMENT HIERARCHIQUE** : Direction du Centre Communal d'Action Sociale

**AFFECTATION** : Pôle Résidence MISTRAL – Logements sociaux temporaires

**STATUT** : Catégorie B

**TEMPS DE TRAVAIL** : 37 h 30 avec gestion de RTT

Répartition des horaires de travail entre 8h00 et 18h00  
Journée de travail à 7h30 effective (cf note de M. le Maire du 29/07/2003)  
Horaires flexibles en fonction des besoins  
Veille au respect des horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux

**MISSIONS** :

En cohérence avec la politique sociale de la ville et du CCAS :

- être garant(e) de la mise en œuvre du projet lié aux logements sociaux temporaires gérés par le CCAS, à travers sa gestion locative et l'accompagnement des résidents, en vue d'une insertion socio-professionnelle pérenne.
- Favoriser le travail de mutualisation des ressources et des pratiques avec les différents acteurs sociaux-éducatifs du Pôle Résidences Mistral, pour le développement d'actions spécifiques d'éducation, d'animation et d'insertion sociale et professionnelle, favorables à l'accès au logement durable.

**Gestion administrative, financière et locative** :

- Accueillir le public, l'informer des conditions et des démarches pour accéder à un logement de la résidence sociale
- Instruire les dossiers, participer aux commissions d'admission (préparation, présentation des candidatures, modalités d'entrée, dispositifs d'aide au logement, etc..) et suivre le dossier individuel tout le long du séjour
- Encaisser les dépôts de garantie, les redevances en tant que régisseur principal de recettes ; savoir prévenir et gérer les impayés
- Participer à l'élaboration du budget et suivre l'exécution budgétaire en lien avec le service comptabilité et la direction du CCAS
- Suivre les marchés / les contrats et veiller à leur renouvellement
- Suivre les statistiques mensuelles, et savoirs optimiser le taux d'occupation
-

- Maintenir le partenariat et savoir le développer en fonction du projet d'établissement et des besoins recueillis sur le terrain
- Participer aux actions d'animations, de développement de communication mises en place sur l'établissement
- Élaborer le rapport d'activité annuel
- Être responsable des activités et moyens de l'établissement, de leurs évaluations, contrôles et mise à jour des fichiers d'activités

#### **Accompagnement des résidents :**

- Favoriser l'intégration dès son arrivée conformément à la procédure mise en place : présentation du règlement intérieur, signature du contrat d'occupation, du contrat d'accompagnement, présentation des modalités de paiement de la redevance, création du dossier individuel, visite du logement)
- Gérer les situations de conflits ou des troubles à la tranquillité publique au sein de l'établissement et ses extérieurs
- Mettre en place le projet social du résident conformément au projet d'établissement en impulsant des rendez-vous relatifs à l'accompagnement socio-professionnel
- Faciliter l'accès à l'information et mobiliser les ressources en lien à l'emploi, l'hébergement, la mobilité, le budget, la santé, etc...
- Impulser des actions d'animation en lien avec les besoins, individuels et/ ou collectifs repérés (temps de convivialité, ateliers thématiques, etc..) et savoir développer des partenariats
- Organiser le départ des résidents pour un logement locatif durable (en lien avec le travail d'insertion socio-professionnel, d'éducation budgétaire, d'accès aux soins, etc...)
- Garantir la qualité de service auprès des résidents logés

#### **Gestion du personnel :**

- Encadrer un agent d'accueil et de convivialité et un agent de gardiennage du Pôle Mistral en lien avec le responsable de la Résidence Autonomie
- Accompagner les agents dans l'exercice de leurs missions
- Se saisir de la mutualisation des ressources humaines du Pôle Mistral pour développer des actions sociales et éducatives
- Rendre compte à la Direction du CCAS

#### **Gestion du matériel et locaux :**

- Transmettre à la cellule patrimoine du CCAS les besoins de réparations ou de travaux
- Participer aux visites réglementaires en coordination avec la cellule patrimoine du CCAS

#### **Participation aux réunions :**

Commission d'admission  
Comité de suivi  
Réunions de service  
Réunions partenariales

#### **Partenariat interne et externe :**

Jouer un rôle de médiateur entre les résidents et les partenaires externes et internes  
Travailler en lien avec les agents du CCAS et de la Ville, développer le travail de transversalité et de mutualisation des ressources avec les acteurs sociaux du Pôle Mistral, pour la mise en œuvre d'action éducatives et d'animation adaptées.

#### **Savoir-être :**

- Sens des responsabilités et du service public : disponibilité (horaires adaptés aux besoins du service et public) et rigueur en terme d'accueil

- Compétences relationnelles : communication interne/externe
- Positionnement éthique et déontologique

**Savoir-faire :**

- Qualité rédactionnelle
- Savoir travailler en transversalité
- Savoir évaluer le dispositif et savoir être force de propositions
- Compétences en gestion administrative et locative, maîtrise des dispositifs sociaux d'aide au logement
- Connaissances en matière législative relative aux champs d'intervention
- Compétences en informatique
- Connaissance du public adulte et plus particulièrement les adultes fragilisés (en difficulté d'insertion, en situation de précarité économique, difficulté d'accès aux soins, etc...)

**DELAIS POUR POSTULER :**

- Avant le 21/12/2016 - poste à pourvoir : 01/03/2017
- Les candidatures manuscrites + CV détaillé + photo + copie(s) diplôme(s) + dernier arrêté de situation administrative (si statutaire) + CNI (recto/verso) + Carte Vitale (ou attestation) sont à adresser à :

Monsieur le Député-Maire  
MAIRIE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES  
SERVICE DES CANDIDATURES / JURY DE RECRUTEMENT  
B.P. n° 97  
83183 SIX-FOURS-LES-PLAGES CEDEX

Pour le Député-Maire de Six-Fours-Plages  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération T.P.M.  
Et par délégation, Patrick PEREZ  
Adjoint au Maire

